

*Compte-rendu
du 10 juillet 2019*

COMITÉ
TECHNIQUE
MINISTERIEL



Compte-rendu du comité technique ministériel Du 10 juillet 2019

Une délégation UNSA FASMI composée de Philippe CAPON et Paul ALFONSO
a participé à cette réunion.

Déclaration de l'UNSA FASMI :

En propos liminaire, il a été souligné les difficultés liées à l'envoi tardif de certains textes, de l'absence de retour après le pré-CTM de la semaine dernière. L'UNSA FASMI demande que d'autres méthodes se mettent en place afin de rétablir un dialogue social cohérent et de qualité...

Le secrétaire général président du CTM s'engage à "caler un autre" fonctionnement dès septembre au cours d'une réunion avec les Organisations syndicales

Examen des points inscrits à l'ordre du jour

A - PROJETS DE TEXTES SOUMIS A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Textes d'organisation :

POINT N° 1 : *Projet de décret modifiant le décret n°2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer (DNUM)*

POINT N° 2 : *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur (DNUM)*

Création de la direction du numérique DNUM sous autorité du Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

La DNUM sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2020.

A noter que le STSI reste une entité spécifique.

Vote : *Abstention générale pour les 2 textes.*

POINT N° 3 : *Projet de décret modifiant le décret n°2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer.SMA.*

POINT N° 4 : *Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur.SMA.*

L'appellation SMA est abandonnée.

Est créé le Service de l'Achat de l'Innovation et de la Logistique du Ministère de l'Intérieur (S.A.I.L.M.I).

Le SAILMI sera opérationnel au 1^{er} septembre 2019 par fusion du SAELSI et de la mission développement durable de la DEPAFI.

Il sera implanté à PARIS sur le site du ministère de l'Intérieur à GARANCE.

Vote : *ABSTENTIONS pour les deux textes sauf 1 pour FSMI/FO.*

A noter sur ces 4 premiers points la délégation UNSA FASMI SNIPAT a très fortement insisté sur le fléchage des postes administratifs et ceux pour les représentants métiers des corps actifs. L'un et l'autre étant complémentaire et non en concurrence

POINT N° 5 : *Projet de décret portant création de la commission du déminage compétente à l'égard des personnels démineurs de la sécurité civile.*

POINT N° 6 : *Projet d'arrêté fixant les conditions d'exercice des fonctions de démineur de la sécurité civile.*

Officialisation de la commission du déminage sur le passage des niveaux de compétence qui structurent le parcours professionnel des démineurs et les conditions d'exercice des fonctions des démineurs de la sécurité civile.

Les textes ont été votés à l'unanimité après intervention de l'expert du centre de déminage de LAON (02) mandaté par l'UNSA FASMI.

Nous avons demandé qu'un travail soit fait avec la DRCPN et la DCRFPN sur le référentiel métier et les équivalences permettant les avancements pour le CEA.

A également été soulevé le problème de l'indemnitaire suite au protocole de décembre 2018.

POINT N° 7 : *Projet d'arrêté portant autorisation unique de mise en œuvre de traitements automatisés de données à caractère personnel destinés à la sécurisation et au contrôle des personnes dans les lieux de rétention administrative.*

Vote : abstention et un pour CFDT.

POINT N° 8 : *Projet de décret relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane et à l'intérim des préfets de région dans les régions d'outre-mer et à Mayotte.*

Vote : abstention générale.

C – INFORMATION

POINT N° 9 : *Cartographie des emplois fonctionnels des chefs de service techniques*